Tréguennec
NEC PLUS ULTRA

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260306-2026_09-DE

Date de convocation :
28 février 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Nb de procurations : 2
Nb de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de monsieur Stéphane MOREL, maire de Tréguennec.

Etaient présents : Stéphane MOREL, Jean-Jacques XUEREB, Bruno CLECH, Pascal LAUTREDOU, Rémy DURAND, Edith DENMAT, Coren POINOT et Claude BOUCHER.

Etaient absents représentés : Raymond JAOUEN donne pouvoir à Claude BOUCHER et , Arnaud DUMORTIER donne pouvoir à Bruno CLECH.

Etait absente excusée : Anne-Sophie PERHIRIN.

Secrétaire de séance : Claude BOUCHER.

2026-09 Vote du budget primitif 2026 – Lotissement Trouz ar Mor

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026-04 du 2 mars 2026 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2025 sur le budget primitif 2026 du lotissement Trouz ar Mor;

Considérant que le budget primitif 2026 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la T.V.A.

Les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Ceci étant exposé. Le budget annexe prévisionnel du lotissement s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Crédits
65	Autres charges de gestion courante	51 686,28 €
	Total des dépenses de fonctionnement	**51 686,28 €**

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Crédits
002	Résultat de fonctionnement reporté	28 401,28 €
74	Participation GFP de rattachement	23 280,00 €
75	Autres produits divers de gestion courante	5,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	**51 686,28 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2026 du lotissement Trouz ar Mor.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260306-2026_09-DE

VOTE DU CONSEIL			
Vote du budget primitif 2026 – Lotissement Trouz ar Mor	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	10	0	0

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Stéphane MOREL

